



COMMENT OBTENIR VOTRE RÉSIDENCE PRÉMICES ?

Vous avez un terrain, NOUS SOMMES LES BÂTISSEURS!

ÉTUDE D'ÉLIGIBILITE

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'une Résidence Prémices, vous serez conviés par notre service commercial à nous faire parvenir un dossier comprenant :

- Une photocopie en cours de validité d'une pièce d'identité ou du passeport
- Un Plan de la parcelle et un Titre de propriété
- Formulaire de souscription

Nous effectuerons ensuite une visite du site pour étudier votre éligibilité au programme des résidences Prémices.

Les frais de cette étude d'éligibilité s'élèvent à **100.000 F CFA** non remboursables.

Si l'étude est favorable, alors vous êtes donc inscrits sur la liste d'attente des futurs acquéreurs des Résidences Prémices.





02

05

SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ DE VENTE

Vous êtes conviés ensuite à la signature du contrat notarié de vente et le paiement de l'avance de démarrage qui marque l'acquisition complète en état futur d'achèvement de la construction à votre profit auprès de notre Notaire.



PLANS DE FINANCEMENT

Nous vous proposons deux plans de financement pour la construction de votre Résidence Prémices.

PLAN STANDARD

Le prix total de la construction de votre maison devra être soldé dans un délai compris entre trois (03) mois et six (06) mois selon un calendrier synchronisé avec l'évolution du chantier.

PLAN ÉPARGNE

Pour un délai au-delà de (06) six mois vous pouvez effectuer dans un compte séquestre une épargne relative à l'acquisition de votre résidence Prémices.





04

05

DÉBUT DU CHANTIER

Après la signature du contrat notarié de vente, vous effectuerez les versements selon le calendrier de versement prévu dans le contrat.

Calendrier des décaissements :

Les décaissements se feront au rythme suivant :

- 10 % à la signature du contrat notarié de vente ;
- 25 % à l'achèvement des fondations ;
- 35 % à l'achèvement du gros œuvre ;
- 10 % à l'achèvement du revêtement ;
- 05 % à l'achèvement des travaux ;
- 05% à la réception définitive des travaux de votre Résidence Prémices.





05

05

REMISE DES CLÉS

La remise des clés se fera à la réception définitive.

La réception définitive ne sera effective qu'à la levée des éventuelles réserves formulées au cours de la réception provisoire et sera accompagnée du dernier décaissement du projet.

Vous pouvez enfin jouir de votre Résidence Prémices et bénéficier de nos diverses garanties.

